



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 13 AVRIL 2023

Date de convocation :

06/04/2023

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 29

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Alain MARGALET, Naïma METLAINE, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, , Xavier BERAGUAS, Frédéric CRAVO, Maryse NOGUÈS, , Jean-Louis LIGAT, Evelyne FUENTES, Thierry COMES, Clara ROSE, Damien OTON, Yasine SEBAHOUI, Mélissa OBBIH, Bernard COURCELLE, Jean-Philippe LECOINNET, Vanessa DENAYRE, , Georges PERALBA, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Raphaël LOPEZ (pouvoir à Claude AYMERICH), Claudie SERRE (pouvoir à Françoise CRISTOFOL), Armande IGLESIAS (pouvoir à Annabelle ALESSANDRIA), Caroline MERLE (pouvoir à Jérôme PARRILLA), Danielle POUDADE, (Pouvoir à Caroline PAGÈS), Marielle ALONSO (pouvoir à Jean-Philippe LECOINNET).

M. Yasine SEBAHOUI a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023/27 : DOTATION EN VETEMENTS DE TRAVAIL

Monsieur le Maire :

Le Règlement intérieur de la commune d'Ille sur Tet, validé en conseil municipal du 22 décembre 2016 avec effet au 1^{er} janvier 2017, précise que chaque agent communal reçoit de la commune une dotation vestimentaire, le montant est fixé selon leur service et annuellement.

Compte tenu des augmentations successives sur les textiles, il convient d'augmenter de 20% les dotations vestimentaires :

Les agents de la police municipal : 420.00 €, incluant ceinture, porte matériel etc...

Les agents du service technique : 300.00 €

Les agents administratifs : 120.00 € (2 X 60 € en avril et octobre)

Les Equipements de Protection Individuelle ne sont pas inclus dans cette dotation.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se positionner.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

APPROUVE les tarifs détaillés ci-dessus.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 13 avril 2023

Le Maire

William BURGHOFFER

